



Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

1661 RUE PRINCIPALE, SAINT-THÉODORE-D'ACTON

QUÉBEC J0H 1Z0

TÉLÉPHONE : 450-546-2634

SITE INTERNET : WWW.ST-THEODORE.COM

COURRIEL : GREFFE@ST-THEODORE.COM

FACEBOOK : SAINTTHEODORE.DACTON



Bulletin d'information décembre 2024



VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

PARADE DE TRACTEURS

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON ET
LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DES MOISSONS VOUS
INVITE À SES FESTIVITÉS AU TERRAIN DE L'ÉGLISE !



DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE:

MUSIQUE
PHOTOBOOTH AVEC LE PÈRE NOËL
FEU DE JOIE
DANSE COUNTRY
(en plein air 19h45-21h30)
BAR À COCHONNERIES

(au profit du service de garde de l'École des Moissons)

En vente sur place:

Sac de bonbons, cafés, chocolats chauds, bâtons lumineux et biscuits.

**ATTENTION! Voir feuille de stationnement pour savoir
où vous stationner.**

N' OUBLIEZ PAS VOS
CHAISES ET DE LA
MONNAIE!



Mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période des fêtes approche à grands pas. Noël c'est aussi le bonheur, les surprises, mais surtout le moment de penser aux personnes qui nous sont chères. Le temps des fêtes, est une période magnifique. Profitez de ces beaux moments de réjouissance pour être entouré de vos familles et de vos amis. Prenez le temps de vous arrêter un simple instant pour apprécier tous les moments magnifiques que procurent les festivités. Amusez-vous et fêtez avec modération, ne prenez pas le volant si vous avez consommé et redoublez de prudence sur les routes.

Tous les employés municipaux ainsi que le conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une très bonne année remplie de bonheur, de joie et surtout de santé.



Guy Bond, maire

Document explicatif du budget 2025 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le budget a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 9 décembre 2024. Conformément à la loi, un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations doit être publié et distribué à chacune des adresses du territoire de la municipalité.

Revenus					Immobilisations				
	2025	Budget 2024	Estimé fin 2024	Réalisation 2023		2025	Budget 2024	Estimé fin 2024	Réalisation 2023
Taxes foncière & services	1 794 497 \$	1 689 037 \$	1 700 699 \$	1 678 581 \$	Propriétés destinées revente	25 000 \$	0 \$	5 000 \$	
Paiements tenant lieu de taxes	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 548 \$	Financement	0 \$	0 \$	0 \$	
Transferts	703 221 \$	1 418 950 \$	1 316 929 \$	614 612 \$	Activités d'investissement	383 000 \$	1 432 000 \$	1 254 500 \$	178 952 \$
Services rendus	56 200 \$	50 720 \$	60 072 \$	161 519 \$	Excédent (déficit) non-affecté	-68 627 \$	-264 204 \$	-241 106 \$	
Imposition de droits	102 500 \$	112 000 \$	117 500 \$	101 553 \$	Excédent (déficit) fonct. affecté	165 750 \$	-102 700 \$	-97 106 \$	165 515 \$
Amendes & pénalités	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 044 \$	Total des immobilisations	505 123 \$	1 065 096 \$	921 288 \$	344 467 \$
Intérêts	11 000 \$	10 500 \$	11 000 \$	12 160 \$	Taxation				
Autres revenus	4 001 \$	5 001 \$	7 001 \$	73 811 \$		2025	Budget 2024		
Total des revenus	2 678 919 \$	3 293 708 \$	3 220 701 \$	2 649 828 \$	Non-résidentiel	0.4500 \$	0.5300 \$	<i>par cent dollars d'évaluation</i>	
Charges					Industriel	0.4050 \$	0.5300 \$		
	2025	Budget 2024	Estimé fin 2024	Réalisation 2023	6 logements ou plus	0.4050 \$	0.5300 \$		
Administration générale	517 493 \$	467 432 \$	493 521 \$	463 174 \$	Terrain vague desservi	0.4050 \$	0.5300 \$		
Sécurité publique	479 339 \$	558 171 \$	557 881 \$	385 668 \$	Agricole	0.3900 \$	0.3900 \$		
Transport	603 858 \$	602 507 \$	629 854 \$	820 481 \$	Résiduelle (Base)	0.4050 \$	0.5300 \$		
Hygiène du milieu	282 622 \$	328 692 \$	317 167 \$	355 376 \$	Matières résiduelles	200.00 \$	200.00 \$		
Aménagement, urbanisme, dév.	55 052 \$	56 474 \$	54 184 \$	97 777 \$	Service d'égout sanitaire	285.00 \$	285.00 \$		
Loisirs & culture	226 932 \$	213 086 \$	232 556 \$	278 179 \$	Vidange fosse septique	125.00 \$	115.00 \$		
Frais de financement	8 500 \$	2 250 \$	14 250 \$	18 005 \$	Gestion des eaux pluviales	0.00045 \$	0.00045 \$	<i>du mètre carré</i>	
Total des dépenses	2 173 796 \$	2 228 612 \$	2 299 413 \$	2 418 660 \$					

À noter que certaines hausses des dépenses sont hors de contrôle de la municipalité, notamment les coûts de la Sûreté du Québec qui sont passés de 193 717\$ à 243 969\$, soit une augmentation de 26%.

Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Objets	2025	2026	2027	Financement
ADMINS TRATION				
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE			10 000 \$	FONDS GÉNÉRAL
TABLEAU AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE		20 000 \$		FONDS GÉNÉRAL
GÉNÉRATRICE BUREAU MUNICIPAL	20 000 \$			FONDS GÉNÉRAL
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
QUOTE-PART CAMION INCENDIE	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	FONDS DE ROULEMENT
TRANSPORT				
MATÉRIEL DIVERS TRAVAUX PUBLICS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	FONDS GÉNÉRAL
ACHAT CAMION 10 ROUES NEUF		300 000 \$		SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ
FERMETURE UNE SECTION ABRI À SEL		110 000 \$		FONDS GÉNÉRAL
RÉFÉCTION PONCEAU CHEMIN 7E RANG EST			3 200 000 \$	SUBVENTION PAVL & FONDS GÉNÉRAL
AMÉNAGEMENT STATIONNEMENTS LOISIRS	100 000 \$			SUBVENTION FSPS & FONDS GÉNÉRAL
PAVAGE 8E RANG OUEST			350 000 \$	SUBVENTION PAVL & FONDS GÉNÉRAL
PAVAGE RUE LAFRAMBOISE & PROVENCHER			200 000 \$	SUBVENTION TECQ & FONDS GÉNÉRAL
PAVAGE ROUTE TÊTREAU		600 000 \$		SUBVENTION TECQ
FONDS POUR ÉQUIPEMENTS TRAVAUX PUBLICS	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ
HYGIÈNE DU MILIEU				
ÉGOUT RUE SAINTE-CATHERINE, DUFRESNE, DESS.			500 000 \$	RÈGLEMENT D'EMPRUNT
LOISIRS & CULTURE				
RÉFÉCTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE	253 000 \$			SUBVENTION PAFIRSPA & FONDS GÉNÉRAL
CLÔTURES LOISIRS		10 000 \$		FONDS GÉNÉRAL
MOBILIER LOISIRS		20 000 \$		FONDS GÉNÉRAL
URBANISME				
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE CUSSON	25 000 \$		1 900 000 \$	RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le présent extrait du P.T.I. n'est pas une confirmation officielle des projets prévus. Les projets sont inscrits à titre indicatif et sujets à changement puisqu'ils sont soumis à certaines conditions (estimé, appel d'offres, financement, approbation, autorisation, etc.) et révisé annuellement. La décision finale quant à leurs réalisations est à la discrétion du conseil municipal.



Les membres du conseil municipal

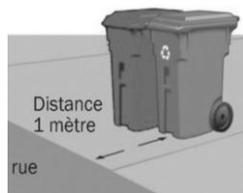
De gauche à droite : M. Jean-François Martin (conseiller poste 2), M. Éloi Champigny (conseiller poste 1), M. Éric Laliberté (conseiller poste 3), M. Guy Bond (maire), Mme Diane Daigneault (conseillère poste 6), M. Daniel Leduc (conseiller poste 4), M. Jérémie Lebel (conseiller poste 5).

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 10^{ème} jour de décembre 2024. Marc Lévesque, Directeur général & greffier-trésorier.

INFO DÉNEIGEMENT

Le présent rappel en matière de déneigement a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier lors de leurs déplacements ainsi que de simplifier les opérations de déneigement.

ESPACE DE DÉNEIGEMENT REQUIS



Sur le plan de la sécurité routière et sur celui du maintien en bon état de la route, la municipalité doit utiliser l'emprise routière. **L'emprise comprend : les voies de circulation et les accotements, les fossés, les bandes de terrain additionnelles de dimensions variables permettant de réaliser les opérations d'entretien. Aucun obstacle ou objet (poteaux de déneigement) ne doit être installé dans l'emprise publique ou à proximité de la chaussée** afin d'éviter des bris de machinerie ou des blessures aux personnes dans l'entourage des opérations de déneigement. Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, veuillez placer vos bacs ou poubelles à l'intérieur de votre entrée privée pour ne pas nuire au déneigement des rues et minimiser les bris de bacs roulants ou poubelles. En vertu de l'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus, sans restriction de hauteur et d'emplacement. Puisque la municipalité ne dispose pas de site de dépôt à neige ainsi que les ressources requises pour en faire le ramassage, les employés de la voirie doivent donc déposer de la neige dans les cours et sur les terrains, ils ne peuvent déneiger en fonction de chaque résidence.

STATIONNEMENT

Il est **défendu de stationner** ou immobiliser un véhicule **dans les rues et stationnements municipaux** de la municipalité entre **23h00 et 7h00, du 15 novembre au 31 mars**, à moins qu'une signalisation à l'effet contraire ne le permette expressément. Quiconque contrevient à quelque disposition du règlement G-100.01 commet une infraction et est passible des sanctions prévues.



BOÎTES AUX LETTRES EN MILIEU RURAL



Les aménagements requis pour l'installation de boîtes aux lettres en bordure des chemins ruraux doivent respecter les normes de Postes Canada. Ces normes en vigueur ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par la municipalité. La boîte aux lettres doit être installée à l'extérieur de l'accotement mais, à un endroit qui fait normalement partie de l'emprise de la route. En effet, l'emprise des routes s'étend généralement sur quelques mètres au-delà des accotements. Informez-vous à la municipalité pour obtenir la réglementation complète. La municipalité ne peut donner suite à une plainte de bris de boîte aux lettres si celle-ci n'a pas été installée conformément aux normes.

Où placer votre neige lors du déblaiement ?

Vous devez déposer la neige sur votre terrain afin de ne pas rétrécir la largeur de la rue ou encombrer les trottoirs déblayés par l'équipe des travaux publics. Le Code de la sécurité routière prévoit qu'il est interdit de déposer et de souffler de la neige provenant d'un terrain privé, dans la rue publique destinée à la circulation des automobiles, fossés, places publiques, sur les trottoirs ou de déneiger en traversant le chemin. Des amendes sont d'ailleurs prévues pour les contrevenants.



Il est important d'ajuster son mode de conduite en hiver!

RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

NOUS JOINDRE

2090, rue Chénier
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8R3

Téléphone : 450 774-2350
Télécopieur : 450 774-9737

riam@riam.quebec

Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi: 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Vendredi: 8h30 à 12h00

CALENDRIER

www.riam.quebec

DÉCEMBRE							JANVIER							FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	^R 3	4	5	6	7			^R 1	2	3	4								1
8	9	^R 10	^R 11	12	13	14	5	6	^R 7	8	9	10	11	2	3	^R 4	5	6	7	8
15	16	^R 17	18	19	20	21	12	13	^R 14	^R 15	16	17	18	9	10	^R 11	^R 12	13	14	15
22	23	^R 24	^R 25	26	27	28	19	20	^R 21	22	23	24	25	16	17	^R 18	19	20	21	22
29	30	^R 31					26	27	^R 28	29	30	31		23	24	^R 25	26	27	28	



La Fabrique
de St-Théodore-d'Acton

Messes de Noël

Mardi 24 décembre 17h00 - Mercredi 25 décembre 9h00

29 décembre = pas de messe - Mercredi 1^{er} janvier 9h00

Diane Nadeau, secrétaire, 450-546-2393

fabrique.sttheodore@hotmail.com



La municipalité de
Saint-Théodore-d'Acton
vous souhaite un

Joyeux temps des fêtes!

Prenez note que pour la période
des fêtes, le bureau municipal et
les services municipaux
seront fermés du
**lundi 23 décembre 2024 au
vendredi 03 janvier 2025.**



CONCOURS

MAISONS DÉCORÉES NOËL 2024

Envoyez une photo de votre maison
décorée pour le temps des Fêtes ainsi
que votre nom et adresse au
loisirs@st-theodore.com

DATE LIMITE LE 8 JANVIER 2025

À gagner: 3 certificats-cadeaux de la
chambre de commerce de la MRC d'Acton



Nouveau en 2025, l'**infolettre municipale** par courriel, pour rester informé.
Plus de détails à venir prochainement pour vous y abonner.



Coordonnées - Pour nous joindre



MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, PRINCIPALE, SAINT-THÉODORE-D'ACTON (QUÉBEC) J0H 1Z0
TÉLÉPHONE : 450-546-2634 COURRIEL : GREFFE@ST-THEODORE.COM

Site internet : www.st-theodore.com

Facebook : [sainttheodore.dacton](https://www.facebook.com/sainttheodore.dacton)

Direction

Directeur-général & greffier-trésorier
Greffière-trésorière adjointe

Marc Lévesque
Marianne Martin

direction@st-theodore.com
greffe@st-theodore.com

Travaux publics

Directeur des travaux publics
Adjoint au directeur travaux publics
Préposés aux travaux publics

Mathieu Dalpé
Mario Chabot

voirie@st-theodore.com

Alexandre Turgeon, Luc Laurendeau, Marc Provencher

Loisirs

Coordonnatrice aux loisirs
Responsable de la bibliothèque
Coordonnatrice camp de jour
Entretien ménager
Brigadière

Sarah Beauregard
Sarah Beauregard
Catherine Bond
Sylvie Renaud & Johanne Laroche
Pascale Francoeur

loisirs@st-theodore.com
bibliotheque@st-theodore.com
camp@st-theodore.com

Urbanisme

Inspecteur en bâtiments & environnement Olivier Lefebvre

olivier.lefebvre@mrcacton.ca

Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le vendredi de 10h00 à 13h00.